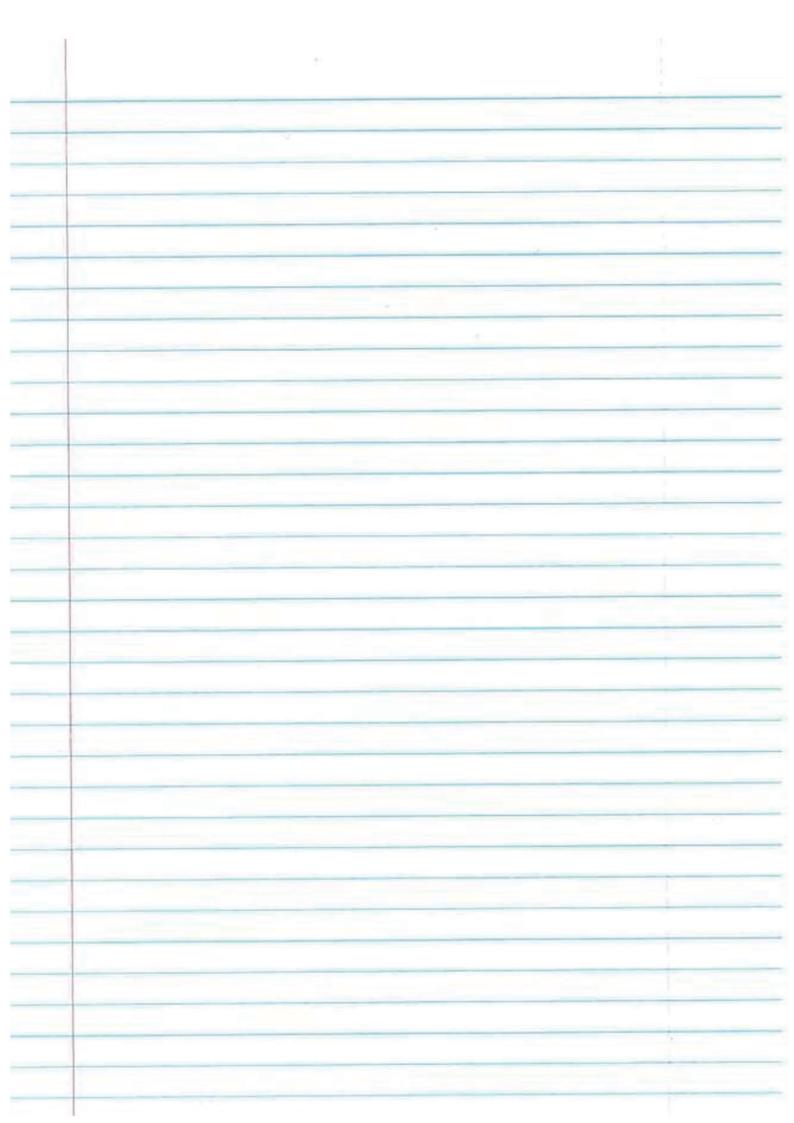


CHARTE DE VALEURS ET D'ORIENTATIONS ÉDUCATIVES





SOMMAIRE

3
4
5
6
8
10

QU'EST-CE QUELEP.E.L.?

Points de repère et définition

Le Projet Éducatif Local (PEL) définit les principes selon lesquels se coordonnent la politique éducative d'une commune ou d'une intercommunalité et celle des autres acteurs (Éducation nationale, associations d'éducation populaire, départements, régions...), de façon conjointe et cohérente.

Il s'inscrit dans l'objectif global de modernisation de l'action publique décidée au plan national dans les années 1980 dans le but d'améliorer son efficacité.

« Le projet éducatif local est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein desquels ils vivent. » (Source : Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV))

Cette charte a pour vocation de servir de cadre de référence du PEL, elle s'appliquera dès janvier 2014.

Elle est une émanation du politique et en ce sens donne une ligne directrice sur les orientations stratégiques priorisées, donne une perspective en terme de finalité et permet de borner le contenu du PEL en particulier au regard de valeurs et d'orientations privilégiées par la communauté des élus.

Elle constitue, parmi d'autres éléments, une aide dans l'appréciation de la cohérence des actions susceptibles d'être mise en œuvre.

LE PEL : laboratoire d'idées, terrain d'expérimentation !



Préambule : intentions et engagements

L'enjeu du PEL est

de construire, avec les membres de la communauté éducative, un projet commun fondé sur :

- des valeurs et orientations partagées, portées et défendues par les élus des communes de la Communauté de Communes (cf. ci-après),
- i'écoute et la prise en considération de la parole de tous les acteurs concernés (et en particulier des parents et des enfants/jeunes eux-mêmes),
- la prise en compte des évolutions démographiques et sociologiques de la jeunesse et des familles sur le territoire (nombre de familles, type de familles, nombre d'enfants et de jeunes, leurs conditions sociales d'existence...).

mais aussi de créer une dynamique pérenne de mobilisation et de participation des acteurs tout au long de la durée du projet ;

- des acteurs institutionnels (Etat, collectivités territoriales, CAF, CMAF, MSA, etc.),
 des acteurs associatifs (d'éducation populaire, d'accompagnement à la scolarité, de pa-
- rents d'élèves),
- et des acteurs privés...dans des domaines aussi divers que les loisirs, l'accompagnement à la scolarité, les activités artistiques, culturelles et scientifiques ou les actions de soutien sur les différents temps de vie de l'enfant.

et de développer des réponses adaptées aux besoins des enfants/jeunes et de leurs parents,

- 🔷 en privilégiant l'esprit de mutualisation ;
- en faisant le bilan de l'existant (analyse de l'efficacité, de la pertinence et de l'efficience) et éventuellement en l'adaptant ;
- en soutenant et accompagnant les initiatives locales (en référence aux valeurs, orientations et principes du PEL)...

À QUELS SUJETS ?

Grands principes d'action

La ((coéducation))

L'éducation des enfants et des jeunes est l'affaire de tous.

Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant/jeune dans le processus éducatif (parents, enseignants, animateurs, intervenants associatifs, responsables politiques, autres enfants/jeunes...).

L'éducation prend l'enfant/jeune dans sa globalité : si les parents sont les premiers éducateurs, tout adulte ayant la responsabilité des enfants/jeunes a une mission éducative. Les uns et les autres forment la « communauté éducative ».

La ((cohésion éducative))

Les membres de la communauté éducative se rassemblent autour d'orientations partagées et sont solidaires dans l'éducation des enfants en contribuant à la complémentarité et la coordination de leurs actions.

Une démarche participative

Les membres de la communauté éducative, dont les parents et leurs enfants, sont invités à s'impliquer dans la définition et les contenus des actions à mettre en œuvre dans le cadre du PEL. Ils seront au minimum consultés sur leurs besoins, attentes, etc. et, au mieux, impliqués dans l'élaboration de projets voire dans les prises de décisions.



VALEURS PARTAGÉES

Le PEL du Bassin de Marennes, des valeurs à partager :



A travers leurs élus représentés au sein de la Communauté de Communes, les communes reconnaissent partager les valeurs suivantes dans le cadre du PEL:



L'équité sociale et territoriale des familles (des parents et de leurs enfants) devant les aides et services susceptibles de contribuer au bien-être des enfants/jeunes ou de favoriser/faciliter le déroulement de leur parcours vers la vie adulte:

- limiter les renoncements et non-recours qui pourraient être le fait soit de difficultés sociales et financières chez les familles, soit du lieu de résidence sur le territoire du Bassin de Marennes (éloignement géographique, problème de mobilité, problème de couverture internet...)

VALEURS PARTAGÉES



La solidarité et le lien social : la valorisation de l'entraide mutuelle, du soutien des uns envers les autres, sans discrimination, et la lutte contre toutes formes de mises à l'écart sociales.

- soutenir les démarches d'entraide, partialièrement envers les enfants/jeunes issus des familles les plus modestes, les plus en difficultés sociales et/ou éducatives.
- -soutenir également les démarches coopératives entre enfants/jeunes, mais aussi intergénérationnelles.



La citoyenneté : la reconnaissance chez chacun (y compris l'enfant/le jeune) de sa capacité et de son droit à s'exprimer et à contribuer à la vie de la cité (vie sociale, associative, politique...)

- soutenir les démarches de démocratie participative, le développement de l'engagement associatif, de prise de responsabilités dans la politique éducative locale...



La responsabilité et le respect (dans sa dimension réciproque) : les familles comme les enfants/jeunes doivent être respectés dans leurs différences et dans leurs choix (notamment éducatifs pour les familles ; il en va de la reconnaissance de leur responsabilité).

Le respect ne vaut que s'il est mutuel (par exemple : respect des jeunes envers les représentants légaux de l'autorité (parents, enseignants...)

-soutenir les démarches valorisant la tolérance, l'acceptation de la différence de l'autre... tout comme celles rappelant les droits et devoirs de chacun (citoyens, familles, enfants/jeunes...)

Grandes orientations pour le PEL 2015-2018 :

Orientations générales :

- Restaurer la place et le rôle des enfants/jeunes dans la société. Que peuvent-ils apporter à la collectivité ? (façon de les respecter).
- Contribuer à la reconnaissance sociale des enfants et des jeunes en les responsabilisant et en les respectant.
- Valoriser leur place dans l'engagement citoyen/humanitaire/solidaire...
- Aider au développement de leur capacité à agir pour leur épanouissement en mettant à leur disposition les moyens nécessaires ou en facilitant l'accès à ces demiers.
- Prendre en charge les jeunes qui ne bénéficient pas d'un encadrement efficient pour connaître leurs droits ou accéder à l'information dont ils ont besoin...
- Pallier les manques des enfants et des jeunes du territoire (notamment les plus démunis). Identifier les besoins.
- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi des jeunes en cherchant à maintenir le lien social, en développant les solidarités.
- Encourager/favoriser l'accès à l'autonomie des enfants et des jeunes (de façon adaptée à leur âge), tout en rappelant les limites légales de leur liberté d'action.
- Positionner les parents dans le rôle de premiers éducateurs de leur enfant et comme premières figures de l'autorité; et répondre à leur demande d'accompagnement dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.
- 8 Communauté de Communes du Bassin de Marennes P.E.L

PEL 2015-2018

Grandes orientations pour le PEL 2015-2018:

Orientations générales (suite):

- Contribuer au développement des actions et dispositifs présentant un projet éducatif ou socio-éducatif, et qui évitent un traitement des questions ((jeunes)) simplement par ((l'occupation));
- Privilégier les « aides aux jeunes » qui reposent sur des principes de réciprocité (gagnant- gagnant), d'engagement et de responsabilité.

Orientations spécifiques sur 2015-2018 :

- Mettre plus particulièrement l'accent sur les adolescents (11-18 ans) :
- leurs droits et devoirs ;
- leur socialisation et à l'inverse leur risque de désocialisation, de décrochage scolaire voire social ;
- la prévention des conduites à risques et des « comportements inacceptables »... prendre la juste mesure des actes délictueux ou d'incivilité attribués aux jeunes.
- Maintenir une veille globale sur l'enfance-jeunesse de 0 à 25 ans :
- garder à l'esprit l'idée d'un continuum de la petite enfance à l'âge adulte ;
- garder à l'esprit l'idée de parcours éducatif.
- Intégrer le développement durable (DDmarche)au PEL afin de sensibiliser les jeunes et les professionnels à l'environnement et à la richesse du territoire :
- construire et mettre en oeuvre un plan pour développer l'éducation à l'environnement;
- intégrer la DDmarche au CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Diffusion de la charte:

Les élus du Bassin de Marennes s'engagent à mettre en œuvre les moyens de communication de cette charte à la disposition de tous.

Communauté de Communes du Bassin de Marennes P.E.L



LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

UNE INTERFACE ENTRE LES PARTENAIRES LA COORDINATRICE VÉRONIQUE LANÇON

pel@bassin-de-marennes.com TEL. 05 46 85 76 92

UN OUTIL DE COMMUNICATION : LA PAGE FACEBOOK

www.facebook.com/pel.bassindemarennes

